



Problème de marque et nom de domaine

Par **tilapia**, le **23/01/2008 à 12:23**

Bonjour, rnJ'aie déposer ma marque au nom de "MARIVIERE" ligne accessoires féminin a L'INPI le 13/02/07, je vais avoir un site en ligne qui sera bientôt pres, pour cela il me faut un nom de domaine, mariviere.fr est le nom qu'il me faut. Mr Laurent Malor a rnreserver ce nom de domaine le 22/10/07, ce nom de domaine n'est pas actif, afin qu'il puisse le revendre. Je ne suis pas daccord avec ce principe, et je sais qu'il existe une loi protegeant les .frnPouvez m'aider, et me dire si c'est possible de recuperer ce nom de domaine qui est le nom de ma marque sans devoir lui acheter a 200euros c'est la somme que Mr Malor me demande. Et que dois je faire pour recuperer ce nom? Merci de me repondre

Par **aronax74**, le **25/02/2008 à 14:41**

bonjour , je connais un peut le problème car j'en ai une variante , mais voila un debut de reponce:rnNom de domaine vs marquernrnA l'inverse il a été reconnu (Tribunal de Grande Instance du Mans, le 29 juin 1999, et Tribunal de Grande Instance de Paris, le 13 juin 2003) que "les noms de domaine (...) constituent une antériorité opposable au dépôt de la marque (...)" s'il existe une confusion dans l'esprit du public dans la mesure où le nom de domaine a été déposé antérieurement à la marque d'une part et, d'autre part, qu'il **fait l'objet d'une exploitation effective sur le réseau**.rnRecommandations[s]/[s]rnndans votre cas il ne l'est pas , donc c'est vous qui etes dans votre droit de le récupérerrrnvoila j'espere avoir pu etre utile !!;p